

**HAÏTI**

**Un nouveau pas vers la fin de  
l'impunité**

Index AI : AMR 36/009/01

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

« L'arrestation du général Prosper Avril le 26 mai pourrait marquer une avancée de la justice haïtienne dans son combat contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de violations des droits humains, a déclaré ce jour (mercredi 6 juin 2001) Amnesty International.

« La gravité des violations des droits fondamentaux commises lorsque le général Avril était au pouvoir, de son coup d'État de 1988 à son départ en mars 1990, ne peut être ignorée », a ajouté l'organisation, en soulignant la nécessité de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements.

Le général Avril a été appréhendé en vertu d'un mandat d'arrêt datant de 1996, pour agression, torture et arrestation illégale de six militants haïtiens en 1989 et 1990. Ces six hommes se sont déjà vu accorder des

dommages et intérêts au terme d'une action civile intentée en 1994, dans le cadre de laquelle un tribunal de district des États-Unis a statué que Prosper Avril était personnellement responsable de l'interrogatoire et des actes de torture auxquels ils avaient été soumis.

« Cette arrestation offre à l'appareil judiciaire haïtien la chance de démontrer, une fois encore, qu'il peut juger équitablement les individus accusés de violations des droits humains », a conclu Amnesty International.

**Complément d'information**

Le général Avril dirigeait le service de sécurité du chef de l'État sous la présidence de Jean-Claude Duvalier, jusqu'à ce que celui-ci soit contraint d'abandonner le pouvoir en février 1986. Sous le régime du général Avril, les allégations faisant état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements infligés à des prisonniers politiques et de droit commun étaient monnaie courante.

Haïti a récemment pris d'importantes mesures contre l'impunité, notamment en

traduisant en justice en novembre 2000 d'anciens membres de l'armée et paramilitaires impliqués dans le massacre commis à Raboteau en 1994. Démantelées en 1995, les célèbres Forces armées d'Haïti (FADH) ont été remplacées par un service de sécurité civil, la Police nationale d'Haïti (PNH). À l'issue du premier procès de membres de la PNH accusés de violations des droits humains, qui s'est également déroulé au cours de l'année 2000, quatre fonctionnaires ont été reconnus coupables de l'exécution extrajudiciaire de onze jeunes hommes, tués en mai 1999 dans le quartier de Carrefour-Feuilles, à Port-au-Prince. \_

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**